



Ottawa ON K1A 0J9

Monsieur John Williamson, député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur,

Comme nous nous y sommes engagés dans une lettre précédente du 19 novembre dernier, je suis heureux de présenter au Comité permanent des comptes publics le taux de participation au Bon d'études canadien (BEC) mis à jour pour les enfants autochtones.

En utilisant les données du Recensement de 2021, le taux de participation global au BEC pour l'année 2021 (défini comme le pourcentage d'enfants admissibles au BEC en 2021 qui l'ont reçu cette année-là) était de 22,1 %, une diminution par rapport à 24,7 % en 2016. Cette diminution globale du taux de participation peut s'expliquer en partie par la pandémie de la COVID-19 qui a eu un impact sur le nombre d'enfants recevant le BEC en raison de l'accès limité aux institutions financières pour ouvrir un régime enregistré d'épargne-études (REEE), la diminution des activités d'envois postaux, des événements d'inscription au BEC ainsi que des activités de sensibilisation pour donner accès à la demande de numéro d'assurance sociale.

Tableau 1 : Taux de participation au BEC en 2016 par rapport à 2021 pour les enfants autochtones et non autochtones

Année	Population totale	Autochtones	Non autochtones
Données du Recensement de 2016	24,7 %	6,8 %	27,7 %
Données du Recensement de 2021	22,1 %	6,8 %	24,7 %

.../2

Une répartition par statut autochtone montre que 6,8 % des enfants autochtones ont reçu le BEC en 2021, ce qui n'a jamais changé depuis 2016. En revanche, la participation au BEC chez les enfants non autochtones a diminué, passant de 27,7 % à 24,7 % au cours de cette période.

Dans l'ensemble, la participation au BEC reste faible en raison des obstacles persistants suivants :

- le manque de sensibilisation et de compréhension du BEC et de REEE;
- le processus de demande complexe, y compris le besoin d'un numéro d'assurance sociale à la fois pour la personne responsable de l'enfant et le bénéficiaire afin d'ouvrir un REEE;
- des contraintes liées aux finances personnelles et aux temps requis.

Ces obstacles sont plus importants pour les personnes autochtones qui vivent dans des collectivités rurales, éloignées ou isolées, car elles ont un accès réduit aux services gouvernementaux et aux promoteurs de REEE.

Des facteurs multiples et variés peuvent avoir contribué à la stabilité du taux de participation au BEC chez les enfants autochtones entre 2016 et 2021, y compris les efforts déployés par Service Canada et l'Agence du revenu du Canada pour soutenir l'accès aux prestations au sein des communautés autochtones.

Emploi et développement social Canada poursuit ses efforts pour promouvoir la sensibilisation et la participation au BEC :

- en collaborant avec des organismes communautaires pour établir des liens avec les personnes responsables des enfants admissibles par le biais d'envois postaux;
- en élaborant une gamme d'outils et de mesures de soutien, en consultation avec des organismes autochtones et des organismes au service des autochtones, afin de faciliter l'inscription soutenue pour les groupes marginalisés et les populations résidant dans des régions éloignées;
- en étudiant des moyens de simplifier les processus de demande et d'inscription de façon à ce que les enfants admissibles qui ne reçoivent pas le BEC, y compris les enfants autochtones, puissent en bénéficier.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles.

Veillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre de l'Emploi et du Développement social,



Paul Thompson